

Contribution du secteur forestier à une vision «bas carbone, croissance verte» en République de Corée

D.K. Lee

Le pays poursuit l'objectif de la croissance verte à travers la gestion durable et la conservation des forêts, tout en étendant son rôle au niveau régional.

Le Gouvernement de la République de Corée a conçu une stratégie visant à promouvoir une société verte, au travers de sa vision nationale pour les 60 années à venir synthétisée dans la formule «bas carbone, croissance verte» (*low carbon, green growth*). Celle-ci a pour objectif de passer du système énergétique actuel, impliquant d'importantes émissions de gaz à effet de serre, à un modèle plus durable, producteur de faibles émissions de carbone. Une transition douce vers une économie verte requiert des conditions favorables spécifiques, notamment des réglementations nationales, des politiques, des subventions et des mesures d'incitation, ainsi que des éléments liés au

marché international, aux infrastructures juridiques, aux protocoles commerciaux et aux mécanismes d'aide (PNUE, 2011).

Cet article décrit quelques-unes des activités entreprises en République de Corée au cours des 60 dernières années, lesquelles sont susceptibles d'aider le pays à faire avancer sa vision pour les 60 à venir. Il présente ainsi des interventions réussies de reboisement dans des zones forestières dégradées; il étudie la dynamique des politiques forestières visant à accroître la valeur des forêts, dans le contexte du programme gouvernemental «bas carbone,

Don Koo Lee est Ministre du Service forestier coréen, Daejeon, République de Corée.

Le «cœur de Marie», *Lamprocapnos spectabilis*, pousse dans une forêt en République de Corée



croissance verte»; il précise en outre le rôle du secteur forestier coréen dans la croissance verte, tant au niveau national qu'international.

PERTES FORESTIÈRES ET RÉCUPÉRATION DES FORÊTS

Les forêts de la République de Corée couvrent 6,4 millions d'hectares, soit quelque 64 pour cent de la superficie totale des terres émergées. Dans le passé, en particulier durant la première moitié du XX^e siècle, les forêts du pays ont subi une sévère dégradation. Jusque dans les années 60, elles ont en effet souffert des guerres, de la coupe illégale et des cultures itinérantes non contrôlées. Le volume de bois sur pied a chuté brutalement, atteignant environ 10 m³ par hectare. Cependant, suite à une série de programmes de reboisement réussis – décrits ci-dessous –, il est remonté, atteignant en 2010 126 m³ par hectare (voir par exemple la figure 1). Le tableau 1 montre l'accroissement du bois sur pied au fil du temps. Les projets de reboisement menés par le Gouvernement depuis 1945 se sont traduits par la plantation de plus de 11 milliards d'arbres sur une superficie de plus de 4,25 millions d'hectares répartis à travers le pays (Service forestier coréen – Korea Forest Service –, 1997).

¹
Forêt dégradée à Pohang, Province de Gyeongbuk, dans les années 60 (en haut). En 1974, cette zone a bénéficié d'un projet de lutte contre l'érosion. La même zone, dans les années 90 (en bas), permet de voir les résultats de programmes de réhabilitation et restauration réussis



Source: Service forestier coréen.

TABLEAU 1. Superficie forestière et bois sur pied au fil du temps

Année	Superficie (1 000 ha)	Bois sur pied (1 000 m ³)	Bois sur pied (m ³ par ha)
1960	6 700	63 995	9,6
1970	6 611	68 772	10,4
1980	6 567	145 694	22,2
1990	6 476	248 426	38,4
2000	6 430	387 758	60,3
2010	6 369	800 025	125,6

Source: Service forestier coréen.

Projet de plantation de bois de feu, 1945-1976

Les principales causes des pertes de superficies forestières consistaient dans le défrichement à grande échelle et l'exploitation des ressources forestières pour l'approvisionnement en nourriture et combustible. Une quantité considérable de bois de feu était requise pour chauffer les maisons en hiver. Le Gouvernement amorça ainsi des plantations nationales de bois de feu en 1945 mais les programmes s'interrompirent lorsque la guerre de Corée éclata en 1950. Selon une inspection menée en 1972, 56 pour cent (436 000 ha) de la superficie totale de plantations (780 000 ha) avait survécu (Lee, Lee et Kim, 1999).

Durant les années 60 et 70, en réponse à la demande cruciale de combustible au sein des communautés locales, le Gouvernement a mis en œuvre un projet de plantation massive, recourant à une sélection d'arbres à croissance rapide. Des espèces telles que le pin rigida (*Pinus rigida*), le faux acacia (*Robinia pseudo-acacia*), l'aune (*Alnus* spp.) et le chêne du Japon (*Quercus acutissima*) ont ainsi

été plantées, principalement entre 1962 et 1972. Des espèces d'arbres fruitiers à haute valeur marchande, comme le châtaignier d'Amérique (*Castanea crenata* var. *dulcis*), et des espèces pour la production de bois, telles que le mélèze du Japon (*Larix kaempferi*), le pin de Corée (*Pinus koraiensis*) et le cyprès du Japon (*Chamaecyparis obtusa*), ont également été plantées. Ainsi, 30 pour cent de la superficie forestière totale consistait en plantations d'origine humaine (Lee, 2000). Non seulement cette activité de plantation a contribué à l'approvisionnement en bois de feu et à l'expansion de la superficie forestière nationale, mais elle a apporté de multiples avantages écologiques (comme la conservation de la biodiversité et la lutte contre l'érosion) et économiques.

Plans forestiers nationaux: évolution au fil du temps

Le Gouvernement met en œuvre des Plans forestiers nationaux depuis 1973, lorsqu'a été lancé le premier Plan national décennal de réhabilitation et restauration forestières. Grâce à ce plan, 207 000 ha de plantations supplémentaires ont été établis. En outre, entre 1976 et 1977, quelque 127 000 ha (20 pour cent de la superficie totale des plantations) ont été plantés, au travers d'un prêt de 4,4 millions de dollars EU de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement

TABLEAU 2. Superficie des plantations de bois de feu

Année	Superficie	
	Programmée	Établie
1959-1966	800 000	–
1967-1972	514 000	436 000
1973-1977	207 000	207 000
Total	1 521 000	643 000

Source: Song, 1982.

2
**«Triangle de la croissance verte»
 prévu par la stratégie «bas
 carbone, croissance verte»**

(BIRD) (Institut économique rural de Corée – Korea Rural Economic Institute –, 1978). En 1977, la superficie totale des plantations du pays avait atteint 643 000 ha (tableau 2).

Les Plans forestiers nationaux ont été adaptés au fil du temps afin de refléter les changements de contexte. De 1973 à 1987, le Gouvernement s'est concentré sur le reboisement des forêts dégradées, au travers des deux premiers Plans forestiers nationaux décennaux. De 1988 à 1997, au travers du troisième Plan forestier national, il a mis l'accent sur la mise en œuvre d'une utilisation efficace des ressources forestières, visant à accroître la valeur économique des forêts et à renforcer les avantages publics tirés des forêts. Le quatrième Plan forestier national décennal, couvrant de fait la période 1998-2007, a posé les bases d'une gestion durable des forêts en élaborant un cadre, des critères et des indicateurs pour le pays, ainsi qu'en promouvant la participation des organisations de la société civile dans la gestion des forêts.

Un nouveau type de Plan forestier national: renforcer les fonctions des forêts et favoriser la croissance verte

S'appuyant sur les bases et les cadres établis lors du quatrième Plan, le cinquième Plan forestier national (2008-2017) est

Créer un cycle vertueux de l'environnement et de l'économie: contribuer au développement et à la promotion de technologies et d'industries vertes, qui, ensemble, favoriseront la croissance, créeront des emplois, contribueront à réduire les émissions de gaz à effet de serre et atténueront les effets des changements climatiques

Améliorer la qualité de la vie: à travers le reverdissement des terres, l'extension des espaces écologiques, la promotion de la consommation verte et la réalisation d'un système de transport vert

Renforcer la contribution du pays sur le plan international: à travers la participation de la République de Corée à la coopération internationale en matière de changement climatique, et grâce à la mise en pratique de son rôle de guide au niveau mondial, en tant que nation susceptible de servir de pont et d'aider les pays en développement à s'orienter vers une croissance verte



Source: Comité présidentiel sur la croissance verte – Presidential Committee on Green Growth –, 2012.

conçu pour élargir la mise en œuvre de la gestion durable des forêts. Le Plan souligne tout particulièrement l'importance des fonctions assurées par les forêts, notamment en tant que puits de carbone et dans la réponse au changement climatique. Avec ce plan, le Service forestier coréen continue à asseoir les bases d'un bien-être durable de la société en développant les ressources sociales et environnementales, et à favoriser les entreprises forestières en tant que part d'une «stratégie océan bleu»¹.

La vision d'ensemble du cinquième Plan est de «réaliser une nation verte apte à assurer un bien-être et une croissance durables». Soumises à une gestion viable, les forêts sont à cet égard une ressource clé, susceptible de favoriser le développement économique national, de renforcer la conservation des sols et d'accroître la qualité de la vie.

FORÊTS, FAIBLES ÉMISSIONS DE CARBONE ET CROISSANCE VERTE
Stratégie nationale

En 2008, reconnaissant l'exigence de garantir un développement durable, le Gouvernement a annoncé une stratégie orientée vers la réduction des émissions de carbone et la croissance verte (stratégie dite «bas carbone, croissance verte»), qui constituait la nouvelle vision du développement national à long terme. Cette stratégie comprenait des objectifs politiques qui visaient à affronter le changement climatique et les questions énergétiques, à créer de nouveaux moteurs de croissance grâce à l'investissement dans les secteurs liés à l'environnement, notamment les forêts, et à développer une infrastructure écologique (figure 2). L'année suivante, le Comité présidentiel sur la croissance verte était créé, et la Stratégie nationale pour une croissance verte était lancée. Un Plan quinquennal pour une croissance verte était annoncé, en tant que plan de mise en œuvre à moyen terme de cette stratégie – et une partie de son exécution était confiée à divers ministères et services.

En outre, une loi-cadre sur la croissance verte sobre en carbone a été promulguée, la première loi de ce type au monde, qui a conduit à la mise en œuvre de politiques

Saemaul Undong: favoriser le reboisement

Le succès du reboisement des forêts dégradées doit être attribué non seulement à la mise en œuvre massive des plans forestiers, mais aussi au lancement d'un nouveau mouvement communautaire dénommé «Saemaul Undong». Lancée en 1970 par le Président de la République de Corée, cette initiative visait à moderniser l'économie rurale du pays. Au travers de ce mouvement, le Gouvernement a pu ainsi renforcer les ressources humaines au moyen de campagnes de promotion éducative et de programmes de formation réalisés dans diverses régions (Lee et Lee, 2005). L'objectif était d'accroître le nombre de spécialistes et de responsables d'aménagement forestier, tout en stimulant le reboisement et les efforts en matière de gestion des forêts. Les communautés locales étaient consultées sur la mise en œuvre des politiques forestières, et les besoins en combustible dans les zones rurales ont été satisfaits grâce à la réalisation de projets de plantation de bois de feu. Parallèlement à ces projets, le Gouvernement a fourni un soutien financier aux communautés locales au travers de ce qu'on appelait des *kyes* (associations d'aide mutuelle) forestières.

¹ Tel qu'il est utilisé ici, un «océan bleu» désigne un marché qui n'existe pas encore et qui n'est donc pas affecté par la concurrence. Une «stratégie océan bleu», telle qu'elle est exposée par Kim et Mauborgne (2005), décrit la croissance qu'une entité est en mesure de générer en créant de la demande sur un nouveau marché.



Source: Service forestier coréen.

significatives à cet égard. Cette loi a favorisé l'application d'approches globales et systématiques orientées vers une croissance verte.

La Stratégie nationale pour une croissance verte envisage trois objectifs principaux et 10 orientations politiques, s'appuyant sur un consensus entre parties prenantes issues de la société civile, de l'entreprise, de la recherche et du Gouvernement. Les trois objectifs sont l'atténuation du changement climatique et l'accroissement de l'indépendance énergétique du pays; la création de nouveaux moteurs de croissance et l'amélioration de la qualité de vie des populations; et le renforcement de la contribution de la République de Corée sur le plan international.

Le Plan quinquennal pour une croissance verte du Service forestier coréen

Le Gouvernement est convaincu que les forêts représentent des ressources clés de la croissance verte. Les forêts de la République de Corée ont en effet permis de séquestrer 41 millions de tonnes de CO₂ en 2007, ce qui équivaut à 66 pour cent du total des émissions de carbone du pays (Lee, 2010). En vue de renforcer la valeur des forêts en tant que ressource essentielle, le Service forestier coréen a œuvré en direction d'une croissance verte au travers de méthodes telles que le développement des technologies de bioénergie ou la conservation des ressources forestières, accroissant entre autre l'offre de forêts récréatives et de forêts urbaines. Parallèlement au développement de produits respectueux de l'environnement, le Service forestier coréen s'efforce d'améliorer sa compétitivité commerciale et de promouvoir des produits forestiers de haute valeur tels que champignons, châtaignes et plantes médicinales.

Le Service forestier coréen met l'accent sur la promotion systématique des activités de conservation et de gestion des forêts, dans le but de parvenir à un développement et à une conservation du territoire équilibrés. Il joue également un rôle central dans les efforts visant à prévenir et à atténuer les effets des catastrophes naturelles, notamment en améliorant la santé et la vitalité des écosystèmes et en contribuant à la sécurité publique et à la protection de l'environnement. Il souligne les fonctions récréatives et culturelles que remplissent les forêts dans l'amélioration de la qualité de la vie et du milieu environnant, aussi bien dans les zones urbaines que dans les villages de montagne.

En accord avec le Plan quinquennal pour une croissance verte, le Service forestier coréen poursuit les politiques forestières suivantes: 1) renforcement de l'économie liée au cycle du carbone, avec un accent particulier sur les ressources forestières renouvelables; 2) conservation et gestion des ressources forestières; 3) amélioration de la qualité de la «vie verte»; et 4) partage d'expériences et contribution au dialogue international. Les sections suivantes traitent de ces questions plus en détail.

Renforcer l'économie liée au cycle du carbone en utilisant les ressources forestières renouvelables

Dans la mesure où le bois et la biomasse forestière – par exemple les copeaux de bois – sont des ressources naturelles renouvelables pouvant servir de combustible de substitution et de puits de carbone, ils sont considérés comme des ressources clés pour faire face au changement climatique

Pierre gravée située dans les montagnes du Baekdu-daegan, République de Corée

3
Copeaux de bois (à gauche), serre chauffée au moyen d'une chaudière à copeaux de bois (au centre) et usine de traitement de copeaux de bois (à droite), République de Corée

(figure 3). Ainsi, en plus du soutien que l'administration apporte aux usines de traitement de copeaux de bois, des chaudières à copeaux de bois seront fournies à un grand nombre de ménages ruraux. Des forêts favorisant le recyclage seront implantées dans des zones où est concentré *Pinus rigida*. Dans quelque 24 villages répartis à travers le pays, le bois produit en leur sein sera utilisé pour construire des maisons et des établissements en bois sobres en carbone, ce qui donnera lieu à des villages durables. Des systèmes nationaux d'approvisionnement en bois ont été mis en place en vue d'accroître la valeur ajoutée de ces ressources intérieures, et une nouvelle demande en bois a été créée, laquelle favorise le développement de produits ligneux respectueux de l'environnement, encourageant ainsi l'industrie de traitement de la biomasse forestière.



SERVICE FORESTIER CORÉEN



Au printemps, le sol de la forêt se couvre de lis, République de Corée

Conserver et gérer les ressources forestières en tant qu'actifs verts

Parmi les aires protégées désignées pour conserver la biodiversité et accroître les fonctions des ressources forestières, se trouvent les montagnes du Baekdu-daegan, considérées comme l'épine dorsale de la péninsule coréenne. Le Baekdu-daegan est une imposante chaîne de montagne qui s'étend sur quelque 1 400 km, du mont Baekdu en République populaire démocratique de Corée jusqu'au mont Jiri en République de Corée. La chaîne fournit un habitat à une grande variété d'espèces de flore et de faune, aussi se trouve-t-elle au cœur de la conservation de la biodiversité. La loi sur la protection des montagnes du Baekdu-daegan a été adoptée par le Gouvernement en 2003 en vue de préserver ces dernières. Sur la base de cette loi, des restrictions à la mise en valeur des terres ont été placées sur certaines aires protégées. Quelque 263 000 ha (4 pour cent du couvert forestier total) d'aires protégées réparties sur le territoire national ont respectivement été désignés et classés en zones noyaux (170 000 ha) et zones tampons (93 000 ha) (Institut de recherche forestière coréen – Korea Forest Research Institute –, 2003).

Le changement climatique ayant un impact sur les divers éléments qui façonnent l'écosystème forestier, l'accent a été mis sur le renforcement des capacités en matière d'adaptation à ce changement. L'Institut de recherche forestière coréen a désigné des sites de recherche écologique à long terme en vue d'effectuer un suivi sur la répartition spécifique de la végétation forestière, les changements advenant dans la biodiversité et les réactions physiologiques. Le suivi des espèces subalpines sera tout particulièrement consolidé car on s'attend à ce que ces populations diminuent. Par ailleurs, dans le cadre des mesures préventives de lutte contre les grands incendies de forêt, les glissements

de terrain et les ravageurs forestiers, des systèmes d'adaptation sont en train d'être développés, lesquels visent à atténuer les catastrophes et répondre à leurs effets, ainsi qu'à évaluer les situations de vulnérabilité. Un programme de taille et d'élagage des pins entend contribuer à maintenir les forêts en bonne santé et à accroître leur résilience, de même qu'à éviter les dégâts dérivant des feux de forêt.

Améliorer la qualité de la vie grâce à l'usage des ressources forestières

Le besoin de produits et de modes de vie respectueux de l'environnement ainsi que d'énergies renouvelables se fait de plus en plus sentir. En outre, la République de

Du berceau à la tombe... la vie en compagnie des forêts

Période prénatale	Petite enfance	Adolescence	Âge adulte et maturité	Troisième âge	Mort
Soin prénatal	Jardin d'enfants	Camping en forêt	Forêts récréatives	Maisons de soins en forêt	Forêts lieux de sépulture
15 emplacements en 2012	60 emplacements en 2012	200 emplacements en 2012	10 emplacements de loisir; 157 emplacements récréatifs	2 projets pilotes en 2012	36 cimetières forestiers



4
Nouveau paradigme pour améliorer la qualité de la vie en utilisant les forêts

Source: Service forestier coréen.



5
L'Accord de coopération dans le domaine forestier entre les gouvernements des États Membres de l'ANASE et la République de Corée a été signé par les Ministres des affaires étrangères lors du 19^e sommet de l'ANASE (18 novembre 2011, Bali, Indonésie)

Corée doit faire face au défi d'une population vieillissante. Les espaces forestiers commencent à être reconnus comme des biens bénéfiques à la santé des plus âgés et des plus jeunes, notamment pour leur valeur curative et en tant que lieux de récréation (figure 4). Selon une étude menée par le Service forestier coréen, quelque 20 millions de randonneurs se rendent chaque année dans les forêts. Une autre étude a montré que 77 pour cent des personnes interrogées qui devaient suivre une cure de santé de long terme préféreraient rester, durant la période de soins, dans des lieux favorisant la guérison tels que les forêts. Aussi le Service forestier coréen est-il en train de mettre en place des infrastructures de bien-être vertes, notamment des forêts récréatives et curatives. À l'heure actuelle, il existe sept forêts thérapeutiques, où il est possible d'effectuer des séjours de brève durée.

COOPÉRATION INTERNATIONALE

Dans les années 1950, la République de Corée comptait parmi les pays les moins développés; le revenu national par habitant y était de 67 dollars EU. Pourtant, en un demi-siècle, le pays s'est démocratisé, a consolidé sa stabilité sociale et a connu un développement économique rapide. Il est à l'heure actuelle la treizième économie mondiale (en termes de Produit intérieur brut [PIB]) (FMI, 2011). L'aide extérieure, comme le prêt de la BIRD et l'appui du Gouvernement allemand, notamment dans l'instauration du Centre de formation forestière, a contribué au succès de la mise en œuvre des projets de reboisement.

Le Gouvernement de la République de Corée tient à partager son expérience du reboisement avec les pays requérant un appui pour pouvoir s'orienter vers la croissance verte. Partageant ses expériences et ses technologies avec d'autres pays, la République de Corée dirige désormais un certain nombre d'initiatives relatives au changement climatique au niveau international. L'une d'entre elles est le lancement de l'Organisation asiatique pour la coopération forestière (AFoCO, de l'anglais Asian Forest Cooperation Organization), qui devra contribuer à conserver l'environnement global tout en stimulant les efforts mondiaux en direction d'une croissance verte. Une autre a consisté à accueillir, en 2011, la 10^e session de la Conférence des Parties (COP 10) à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCD). Ces deux initiatives sont présentées ci-dessous.

L'AFoCO: un moteur clé de la croissance verte en République de Corée et dans la région de l'ANASE

Avec la proclamation de la formule «bas carbone, croissance verte» comme élément clé de la politique de développement national, était franchi un premier pas dans le passage allant d'une approche conventionnelle du développement économique et social vers une approche plus soucieuse de l'environnement. En vue d'élargir cette vision sur le plan international, le Président de la République de Corée Myung-Bak Lee a proposé la création de l'AFoCO, lors du sommet commémoratif de la République de Corée et de l'Association des nations de l'Asie du

Sud-Est (ANASE) en juin 2009. Reverdir les forêts asiatiques et renforcer la coopération visant à répondre aux questions forestières émergentes, notamment le changement climatique, constituent les objectifs principaux de cette initiative.

Aujourd'hui, quelque 20 pour cent du couvert forestier mondial se situe en Asie du Sud-Est, où l'on estime que 200 millions de personnes dépendent des forêts et de leurs ressources (ANASE, 2011). L'AFoCO pourrait être un lieu idéal pour traiter des problématiques forestières de la région.

Après la proposition de création de l'AFoCO, d'intenses négociations se

L'AFoCO

La création de l'Organisation asiatique pour la coopération forestière (AFoCO, de l'anglais Asian Forest Cooperation Organization) a été proposée par le Gouvernement de la République de Corée lors du sommet commémoratif de la République de Corée et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) en juin 2009. L'AFoCO vise à accroître la capacité des États Membres de l'ANASE de faire face aux défis auxquels est confrontée la région, de garantir la contribution du secteur forestier au développement durable, de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), et de consolider l'esprit communautaire au sein de l'ANASE.

Des informations sur l'initiative peuvent être consultées sur: www.afocosec.org.

sont poursuivies entre l'ANASE et les responsables forestiers de la République de Corée, le long d'un processus qui a conduit à la signature d'un Accord de coopération dans le domaine forestier, entre les gouvernements des États Membres de l'ANASE et la République de Corée, lors du 19^e sommet de l'ANASE à Bali, Indonésie, en novembre 2011 (figure 5). L'Accord représente un jalon essentiel dans l'histoire de la coopération entre l'ANASE et la République de Corée dans le domaine forestier. Il est entré en vigueur le 5 août 2012, conduisant à l'instauration du secrétariat de l'AFoCO à Séoul en septembre 2012.

En plus des activités de coopération forestière entre l'ANASE et la République de Corée, l'Accord fournit une plateforme de dialogue légale en vue de l'établissement de l'AFoCO, qui devrait avoir lieu deux ans après l'entrée en vigueur de l'Accord. Des pays tiers autres que les États Membres de l'ANASE et la République de Corée devraient également être impliqués en tant que membres de l'Organisation.

L'AFoCO sera instaurée en tant qu'entité juridique régionale, dans le cadre d'un accord multilatéral intergouvernemental concernant les États Membres de l'ANASE, la République de Corée et d'autres pays

asiatiques. La vision de l'Organisation et ses domaines de coopération sont illustrés à la figure 6.

La COP 10 de la CCD et l'Initiative de Changwon

En 2011, la République de Corée a accueilli la 10^e session de la Conférence des Parties (COP 10) à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCD), à Changwon. Durant cet événement, le Gouvernement a proposé l'instauration de l'Initiative de Changwon, qui a été accueillie favorablement et approuvée par les pays Parties. L'objectif de cette initiative est de compléter le plan stratégique décennal et le cadre visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) en fixant des objectifs et en consolidant des partenariats efficaces. L'une des composantes essentielles de l'Initiative de Changwon est le prix «Land for Life» («des terres pour la vie») dont on attend qu'il contribue à une prise de conscience quant à l'importance de la gestion durable des terres, et qu'il encourage à tous les niveaux la coopération sur des initiatives à ce propos.

L'Initiative de Changwon envisage également d'établir un partenariat visant à reverdir les terres arides dans les pays en

L'Initiative de Changwon

Proposée par le Gouvernement de la République de Corée à la 10^e session de la Conférence des Parties (COP 10) à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCD) à Changwon, République de Corée, en 2011, l'Initiative de Changwon entend compléter le plan stratégique décennal d'appui à la mise en œuvre de la Convention en fixant des objectifs et en consolidant des partenariats efficaces.

Une documentation complète sur l'Initiative de Changwon est disponible sur: www.unccd.int/Lists/OfficialDocuments/cop10/misc5rev4eng.pdf.

développement, le «Greening Drylands Partnership». Ce partenariat se propose d'agir sur l'atténuation de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse au niveau mondial et sous-régional. Les activités mises en œuvre à travers le Partenariat visent notamment à promouvoir la foresterie communautaire pour améliorer les services écosystémiques et les moyens d'existence locaux, renforcer les capacités en matière de pratiques de gestion durable des terres, et pourvoir à l'alignement avec les programmes d'action nationaux. Un partenariat sous-régional distinct, le «Northeast Asia DLDD (desertification, land degradation and drought) Network», réseau d'Asie du Nord-Est pour la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, a pour objectif de promouvoir la coopération en matière de contrôle et de prévention des tempêtes de sable, et d'atténuation de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse dans cette zone.

CONCLUSION

Évolution des plans forestiers nationaux au fil du temps

La République de Corée reconnaît que les forêts représentent une ressource clé dans la mise en œuvre de la politique gouvernementale «bas carbone, croissance verte». Le Gouvernement a montré son

Ce que nous pouvons faire au travers de l'AFoCo

Un développement durable pour une Asie verte

Réhabilitation des forêts et prévention des catastrophes liées aux forêts

- Réhabiliter les écosystèmes forestiers pour prévenir les calamités
- Restaurer les forêts tropicales dégradées et combattre la désertification en Asie
- Prévenir les catastrophes forestières

Adaptation aux changements climatiques et atténuation de leurs effets

- Accroître les stocks de carbone et soutenir les initiatives visant à s'adapter aux changements climatiques et à atténuer leurs effets
- Soutenir les activités REDD
- Aider au renforcement de plantations industrielles solides au sein de la région

Gestion durable des forêts

- Promouvoir des pratiques de gestion durable des forêts
- Encourager le commerce équitable de produits forestiers
- Protéger les moyens d'existence des personnes dépendantes des forêts et des populations autochtones
- Promouvoir les activités forestières à assise communautaire

Création de capacités et transfert de technologie

- Accroître le développement des ressources humaines
- Sensibiliser le public
- Promouvoir la recherche-développement dans le secteur forestier
- Établir une base de données pour un partage d'informations complet

6

Vision de l'Organisation asiatique pour la coopération forestière (AFoCO)

implication dans le secteur forestier au cours des 60 dernières années, en particulier au travers d'une série de Plans forestiers nationaux intensifs, qui ont évolué au cours du temps afin de refléter le contexte changeant. Tandis que le premier et le second Plans forestiers nationaux se sont concentrés sur la réhabilitation et la restauration des forêts dégradées, les plans plus récents ont mis l'accent sur l'utilisation efficace des ressources forestières. Eu égard aux enjeux spécifiques à venir du pays, comme le vieillissement de la population, le besoin de renforcer le développement et la qualité de vie de la nation est devenu une évidence.

Avec l'actuel cinquième Plan forestier national, le Service forestier coréen s'efforce, au travers de la gestion durable des forêts, de contribuer à la création d'une nation verte durable, conformément à la stratégie nationale visant à une croissance verte sobre en carbone.

Leçons tirées du passé en vue d'un avenir durable

La République de Corée s'appuie sur une expérience de reboisement réussie, avec quelque 12 milliards d'arbres plantés. La transition vers une économie verte est déjà bien avancée, les investissements à long terme dans le secteur forestier et la mise en œuvre rigoureuse de politiques forestières reflétant l'évolution dans le temps au niveau national. Le Service forestier coréen est en train de prendre la tête de la croissance verte au travers de la gestion durable et de la conservation des ressources forestières, de même qu'en promouvant l'utilisation de la biomasse forestière. En instaurant l'AFoCO et en mettant en œuvre l'Initiative de Changwon, il respecte son engagement à partager les expériences et les connaissances du pays avec la communauté internationale. ♦



Références

- ANASE.** 2011. Advancing Forestry Cooperation in International Year of Forest 2011. Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Disponible sur: www.aseansec.org/26733.htm.
- FAO.** 2010. *Évaluation des ressources forestières mondiales 2010 – Rapport principal*. Étude FAO: Forêts 163. Rome (disponible aussi sur: www.fao.org/docrep/013/i1757f/i1757f00.htm).
- FMI.** 2011. Perspectives de l'économie mondiale. Washington, D.C., Fonds monétaire international (disponible aussi sur: www.imf.org/external/french/pubs/ft/weo/2011/01/pdf/textf.pdf).
- Kim, W.C. et Mauborgne, R.** 2005. *Blue ocean strategy*. Cambridge, États-Unis d'Amérique, Harvard Business School Press. (Traduction française en 2010: *Stratégie océan bleu*. Village mondial, Pearson Education, France.)
- Korea Forest Research Institute.** 2003. *The present conditions and set-up of management range in Baekdu-daegan Mountains Reserve*. Séoul, Institut de recherche forestière coréen.
- Korea Forest Service.** 1997. *Korea forest policy during the last 50 years*. Daejeon, République de Corée, Service forestier coréen.
- Korea Forest Service.** 2011. *Statistical yearbook of forestry*. Daejeon, République de Corée, Service forestier coréen.
- Korea Rural Economic Institute.** 1978. *Research on evaluation of fuelwood plantation by IBRD SAEMAUL project plan*. Rapport final. Séoul, Institut économique rural de Corée.
- Lee, D.K.** 2000. Plantations for fuelwood production. In B. Krishnapillay, éd., *Forest and society – the role of research: Proceedings of the XXI IUFRO World Congress 2000, 7–12 August, Kuala Lumpur*, pp. 356–365. Kuala Lumpur, Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO).
- Lee, D.K. et Lee, Y.K.** 2005. Roles of Saemaul Undong in reforestation and NGO activities for sustainable forest management in Korea. *Journal of Sustainable Forestry*, 20(4):1–16.
- Lee, D.K., Lee, Y.K. et Kim, H.J.** 1999. Status of fuelwood plantation, forest biomass and its role for CO₂ absorption in Korea. In S. Saplaco, éd., *Proceedings of the International Union of Forestry Research Organizations, Division 1.09, and International Energy Agency, Bioenergy Task 17, Joint Meeting on Short Rotation Forestry, 3–7 March 1999, Laguna, Philippines*. Vienne, IUFRO.
- Lee, K.H.** 2010. Vision of Korean forest and forestry. In Lee, D.K., éd., *Korean forests: lessons learned from stories of success and failure*, pp. 60-70. Séoul, Korea Forest Research Institute.
- PNUE.** 2011. Vers une économie verte: pour un développement durable et une éradication de la pauvreté. Programme des Nations Unies pour l'environnement. Disponible sur: www.unep.org/greeneconomy.
- Presidential Committee on Green Growth.** 2012. Site Internet Green Growth Korea. Disponible sur: www.greengrowth.go.kr/english.
- Song, B.M.** 1982. *Economic analysis of the fuel forests established by IBRD SAEMAUL project plan*. Université nationale de Séoul (mémoire de Master). ♦